

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question s'est tenue de 19h50 à 20h05.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h08 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2020-027

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2020

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 3 mars 2020, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

Madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2020-028

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN FÉVRIER**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 3 février 2020, 19h30 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2020-029

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN FÉVRIER (suite)**

l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2020, 19h30.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019**

Madame Manon Albert, du Groupe Mallette, présente les états financiers 2019 de la municipalité.

Rés. : 2020-030

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis.

4.2 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 2 mars 2020 ;

Rés. : 2020-031

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	7 361.57\$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	2 306.79\$
Comptes à payer du mois :	35 230.75\$

4.3 **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DES TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

Rés. : 2020-032

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière Chantal Tremblay, transmette, avant le 20 mars, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique dont la dette est plus de 100 \$, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

4.4 **CONTRAT D'INSPECTION / RAMONAGE POUR 2020**

ATTENDU qu'en vertu du règlement 2017-0196, les citoyens doivent, à intervalles d'au plus 12 mois, procéder à l'inspection et au ramonage de leur cheminée, tuyaux de raccordement et installation de chauffage (poêle);

ATTENDU QUE les citoyens et citoyennes qui désirent faire inspecter et nettoyer les conduits de raccordement intérieurs et l'installation de chauffage (poêle) pourront prendre rendez-vous avec le service de ramonage de la municipalité. Ce service sera offert sur rendez-vous ou en fin de saison et sera au frais du citoyen;

ATTENDU QUE le coût de l'inspection et du ramonage est inclus dans le taux de taxations foncières ;

Rés. : 2020-033

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Michel Bérubé soit retenue pour faire l'inspection des cheminées dans toutes les résidences sur le territoire de notre municipalité selon les recommandations du Service Incendie de Price et ce, au taux de 37\$ plus taxes par cheminée pour l'inspection et 50\$ pour l'inspection et le ramonage.

4.5 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-0226 FACILITANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PROVINCIAL PORTANT SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS**

Monsieur Jacques Vachon conseiller, donne avis de motion qu'à une session ultérieure de ce conseil, sera présenté pour adoption le règlement 2020-0226 facilitant l'application du règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens et dépose le projet de règlement.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. La directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

4.6 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-0227 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-157 RELATIF AUX TARIFS APPLICABLES AUX ÉLUS ET AUX OFFICIERS MUNICIPAUX POUR LEURS DÉPLACEMENTS.**

Madame Suzie Ouellet conseiller, donne avis de motion qu'à une session ultérieure de ce conseil, sera présenté pour adoption le règlement 2020-0227 modifiant le règlement 2012-157 relatif aux tarifs applicables aux élus et aux officiers municipaux pour leurs déplacements.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. La directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

4.7 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX MANIFESTATIONS LOCALE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2020

Rés. : 2020-034

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Chantal Tremblay soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2020 ainsi que toute demande relative aux assurances des différentes activités.

4.8 DEMANDE DE DONS – FONDATION DES SOURDS DU QUÉBEC

Rés. : 2020-035

Il est proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse un don de 25\$ à la Fondation des Sourds du Québec pour 2020.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 LOGICIEL TOXICAN – SIMDUT

Attendu que nous devons selon être conforme, en tant qu'employeur, au SIMDUT pour la classification des produits dangereux ;

Attendu que la municipalité ne possède aucun système d'étiquetage de ce genre;

Attendu que le service offert est un service clé en main ou à la pièce au choix : les services à la pièce sont la prise d'inventaire et l'implantation, le suivi annuel avec le logiciel de Toxycan, la formation des employés, des bénévoles, des élus ou autres ;

Rés. : 2020-036

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier l'intérêt de la municipalité de Grand-Métis de participer à l'achat du logiciel Toxican avec le groupe de la MRC comprenant plusieurs municipalités.

5.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES 2019

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 64 287\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Rés. : 2020-037

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales (ERL) pour un montant de 55 134\$ pour l'hiver et de 54 765\$ pour la voirie pour un total de 109 899 \$ en frais encourus admissibles.

**5.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES 2019 (suite)**

QUE la Municipalité de Grand-Métis confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention.

**5.3 TRAVAUX EFFECTUÉS DANS L'EMPRISE D'UNE ROUTE DU
MINISTÈRE**

Attendu que la municipalité de Grand-Métis doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports ;

Attendu que la municipalité de Grand-Métis est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité de Grand-Métis s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports ;

Attendu que la municipalité de Grand-Métis s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Rés. : 2020-038

Pour ces raisons, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2020 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit Ministère, et qu'à cette fin, autorise Mme Chantal Tremblay, Directrice générale, à signer les permis d'intervention.

6. CORRESPONDANCE

6.1 ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.

Il a été décidé de ne pas donner cette année

**6.2 MOTION D'APPUI – CLUB ÉQUESTRE LES AVENTURIERS
ÉQUINS**

Considérant les objectifs et la mission des Aventuriers Équins qui consiste à organiser et développer un réseau de sentiers sécuritaires et balisés pour la randonnée équestre. Ceux-ci traverseront le territoire de la MRC de La Mitis.

Considérant qu'un réseau de sentiers pour la randonnée équestre peut être un atout important pour notre population ainsi que pour le tourisme équestre;

Rés. : 2020-039

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- que la Municipalité de Grand-Métis donne son appui aux Aventuriers Équins afin d'atteindre ses objectifs;
- la municipalité pourra intervenir positivement auprès de différents organismes, partenaires et citoyens, afin de faciliter l'atteinte des objectifs.

7. VARIA

7.1 **PROGRAMME DE FORMATIONS PRINTEMPS 2020 À L'INTENTION DES ÉLU(E)S ET GESTIONNAIRES**

Rés. : 2020-040

Il est proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les personnes suivantes à s'inscrire aux formations de la FQM offerte par la MRC de La Mitis :

La préparation et la participation des élu(e)s aux assemblées du Conseil municipal qui se tiendra le 14 mars prochain au coût de 200\$ par personne : Madame Suzie Ouellet

Générez un succès populaire dans vos projets qui se tiendra le 9 mai prochain au coût de 200\$ par personne : Madame Chantal Tremblay et monsieur Jacques Vachon.

7.2 **DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Métis et le Comité de Promotion désire vendre de l'alcool lors des activités de la fête nationale;

Rés. : 2020-041

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les bénévoles faisant partie de l'organisation de la Fête nationale puisse vendre de l'alcool sur le site choisi ;

D'autoriser madame Chantal Tremblay, à signer pour et au nom de la municipalité pour la demande de permis de réunion ;

Que la municipalité autorise cette activité sur son terrain.

7.3 **ACHAT D'UN PHOTOPIEUR**

Attendu que des prix ont été demandé à 2 entrepreneurs de la région pour un équipement similaire ;

Centre bureautique

CANON IRC 3525 : 5 747.00 \$
+ 2 tiroirs suppl. : 880.00 \$

Services Kopilab

TOSHIBA e-STUDIO 2515ac : 5 366.00\$
+ 2 tiroirs suppl. : 415.00 \$

Rés. : 2020-042

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de Centre Bureautique de Rimouski. Le montant sera prix à même le fonds général de la municipalité

7.4 **VENTE D'UN ÉQUIPEMENT**

Rés. : 2020-043

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de 500\$ du Cercle de Fermières de Baie-des-Sables pour le photocopieur Image Runner Advance C2020 de Canon.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h15 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2020